

# Le Ministère de l'instruction publique

---

## III

Monsieur le Directeur,

Dans la famille, la loi du sang, dans l'Eglise, la loi de grâce établissent, entre les parents et les enfants, entre les enfants et les prêtres, des relations divines, des droits sacrés et des obligations sacrées comme les droits, tout un ensemble de relations voulues de Dieu et placées sous sa suprême sanction. Tout ce qui s'entrepren contre cet ordre de nature et de grâce est nul de soi et si c'est fait d'une façon réfléchie, c'est un acte pervers, contraire à la législation d'en Haut, dépourvu de ce droit primaire qui ne peut venir que de l'ordre divin. C'est la base de notre discussion ; ce sont les deux assises de notre édifice.

Dans cet ensemble, l'Etat serait-il déchu de tout droit et dépourvu de tout devoir ? A cette question, l'un des rédacteurs de la Satire Ménippée répondait ironiquement que l'Etat était, dans l'Eglise, le bedeau, et, dans la société, le gendarme. L'imprévu de ces expressions pittoresques fait sourire, mais ne produit pas une grande lumière. Si nous voulons voir clair et parler net, il faut presser davantage notre problème. Au demeurant, mieux vaudrait encore être bedeau dans une église et gendarme dans la société, que le honteux esclave des francs-maçons ou le détenteur d'une tyrannie faite d'empiètement sur les droits d'autrui.

Dans l'ordre de nos conceptions, chrétiennes et juridiques, les hommes se réunissent en société ; la société se crée un gouvernement que Dieu ratifie au bénéfice de l'ordre et de la liberté. Ce gouvernement s'appelle, si l'on veut, l'Etat. L'Etat, c'est l'ensemble des pouvoirs légitimes qui ont droit de régir une société. Mais il faut bien noter que le premier sujet du droit, c'est l'homme ; que l'objet du droit, c'est l'ensemble des relations normales, et son but, le bien commun.—La société existe pour l'homme et non pas l'homme pour la société ; la société confère des prérogatives au gouvernement ; mais le gouvernement n'a que le droit de faire

respecter, dans chaque membre du corps social, les droits dont il est le juste possesseur. Nous écartons, comme chose illogique et monstrueusement immorale, l'idée d'un Etat *antérieur* et supérieur à la société ; l'idée d'un Etat détenteur privilégié, absolu, de tous les droits, et ne conférant, aux sujets, des droits, que selon son bon plaisir ; l'idée surtout d'un Etat, analogue au Léviathan de Hobbes, monstre qui foule aux pieds le genre humain, qui prend tout pour lui, qui dévore tout dans les orgies de Balthazar ou dans le festin de Trimalcion.

Pour suivre jusqu'au bout ce raisonnement, il faut reconnaître des droits, naturels et surnaturels, préexistant à toute loi. Le mariage, la famille, la propriété, l'ordre public, la vie, sont de ces choses que le pouvoir peut régler, mais qu'il ne concède pas. Or, l'enseignement est un droit naturel comme la religion, comme la propriété et la liberté, sans laquelle ces droits naturels ne sauraient s'exercer. Tout homme peut repousser par la force les atteintes portées à l'exercice de ses droits naturels. Comme, dans toute société sagement organisée, nul n'a le droit de se faire justice à soi-même, les gouvernements ont été établis, non point pour concéder un droit naturel préexistant, mais pour suppléer justement aux individus dans leur incompétence, et leur faire rendre justice en cas de violation des droits naturels. L'Etat, personnifié par les pouvoirs publics, est l'organisation collective du droit individuel de légitime défense. Ce droit de défense commune, dont l'Etat a le dépôt, ne doit pas, entre les mains de ses détenteurs, changer de nature et s'exercer au détriment des droits naturels qu'il a mission de défendre pour les individus, en leur lieu et place. Quelles que soient les lois faites pour donner une apparence de légitimité à l'usurpation des droits individuels par l'Etat, elles n'en constituent pas moins une violation de la justice. Les individus opprimés ainsi par l'abus de la force collective, mise au service de la spoliation légale, passent de l'état de citoyens à la condition d'esclaves et de proscrits. Et si les victimes sont des chrétiens, si ces attentats se perpètrent au préjudice de la foi, de la conscience, des bonnes mœurs et de l'ordre public, mais au profit des passions, c'est le renversement de l'ordre, c'est la révolution dans l'Etat.

D'après ces principes, étant donnés les droits respectifs de la famille et de l'Eglise, voici quelle est, au regard de l'instruction publique, la situation de l'Etat.

1o D'abord, sous peine de se condamner soi-même à la contradiction et de renoncer à tout raisonnement, il faut bien reconnaître qu'au sein d'un peuple catholique, l'Etat n'a pas le droit d'empêcher les familles et l'Eglise de fonder des écoles, des collè-

ges, des  
la scien

2o  
milles e  
maintie  
doctrin  
observe  
sans con  
table et  
effet, so  
çoit-on  
gnemen  
elle sau  
à tracer  
règle de  
bole de  
grands  
considèr  
il ne ma  
mes qu'  
nera no  
le clergé  
blis par

Dan  
protesta  
doctrin  
pline ; et  
cune faq

3o  
ses prog  
les renfe  
rant et e  
fruit, le  
les confi  
qu'on s'e  
mer le d

4o  
libre, il p  
des collè  
comme l  
gnement  
c'est à se  
ment pro

ges, des universités, où les enfants seront initiés aux secrets de la science et aux principes de la religion.

20 Sur ces établissements institués en vertu du droit des familles et de l'Eglise, l'Etat n'a d'autre droit que de veiller au maintien du bon ordre et de la tranquillité publique. Quant aux doctrines qui s'y enseignent et à la discipline chrétienne qui s'y observe, ce n'est point à l'Etat à en connaître : il est pour cela sans compétence et sans mission : mais à l'Eglise, seule juge véritable en ces matières. Les délégués de l'Etat, les inspecteurs, en effet, sont chrétiens ou ils ne le sont pas. S'ils ne le sont pas, conçoit-on qu'on livre à leur appréciation et à leur contrôle un enseignement que l'Eglise elle-même dirige et surveille, qu'au besoin elle saurait corriger ? S'ils le sont, au contraire, est-ce aux enfants à tracer à leur mère, et à une mère comme l'Eglise catholique, sa règle de conduite, le programme de son enseignement et le symbole de ses croyances ? Ce sont là cependant les prétentions de nos grands politiques : ils se prennent pour des Pères de l'Eglise et considèrent comme un Concile permanent leur Conseil d'Etat ; et il ne manque pas dans l'Université de France, par exemple, d'hommes qui ne répugnent à enseigner la sainte Eglise... On se donnera non-seulement le droit de protester des lèvres, mais de tenir le clergé en bride, et même de proscrire des ordres religieux établis par l'Eglise elle-même.

Dans l'enseignement de la jeunesse, remarque sagement le protestant De Thou, "jamais l'Etat ne se permit de toucher à la doctrine ;" il n'intervenait que pour conserver l'ordre et la discipline ; et sa compétence, comme son droit, ne lui permettait d'aucune façon d'aller plus loin.

30 Pas plus que ses doctrines, l'Etat n'a le droit d'imposer ses programmes, car les programmes supposent les doctrines et les renferment ; ni son contrôle, surtout son contrôle prépondérant et exclusif, pour la collation des grades. Les grades sont le fruit, le couronnement, la sanction naturelle de l'enseignement ; les confisquer est une injustice et une tyrannie ; et, à supposer qu'on s'en tint là, ce serait encore, par une voie hypocrite, opprimer le droit, détruire la liberté.

40 Au cas où, dans une nation catholique, au sein d'un pays libre, il plairait à l'Etat de fonder, pour les entretenir lui-même, des collèges et des écoles, il est évident que ces établissements, comme les autres, relèvent uniquement de l'Eglise pour l'enseignement religieux et l'orthodoxie catholique. C'est à elle encore, c'est à son magistère doctrinal, que demeure soumis l'enseignement profane, littéraire ou scientifique, en ce qui touche aux prin-

cipes qui dépendent du dogme et aux conséquences qui intéressent la morale.

5o Sans vouloir déterminer tout ce que, au milieu d'une société chrétienne et catholique, l'Etat, marchant pleinement d'accord avec l'Eglise, pourrait entreprendre en fait de fondations scolaires, on peut dire que l'Etat, tel qu'il est constitué aujourd'hui, serait plus juste et plus sage de s'en abstenir. Des entreprises de ce genre exposent, en effet, l'Etat à ce double péril : de manquer de fonds légitimement applicables à l'enseignement et de se charger d'une tâche à laquelle il ne peut que médiocrement faire honneur.

L'Etat ne peut ouvrir des écoles, bâtir des collèges, entreprendre et entretenir ces établissements qu'avec l'argent des contribuables. Or l'argent des contribuables ne doit être affecté qu'aux services publics, aux services également nécessaires et profitables à tous les citoyens. L'Etat n'est donc pas dans la situation des associations libres, pouvant se créer des ressources disponibles et spéciales pour l'enseignement. Pour usurper, sur les familles et sur l'Eglise, le droit d'enseigner, l'Etat n'a pas d'autres ressources que le trésor public, dont il est le percepteur par l'impôt et le détenteur à seule fin de rétribuer les *services publics*. Qu'entend-on par *services publics* ? Ceux là seuls que les particuliers ne peuvent se rendre à eux-mêmes ou aux autres, soit personnellement, directement, soit par voie d'échange. L'enseignement n'est pas un service public ; ce n'est qu'un service privé, puisqu'il peut être rendu par voie libre d'échange. Agir autrement, c'est entrer dans la voie des innovations dangereuses et porter atteinte au droit de propriété.

Un grand danger menace bientôt la société, quand l'Etat s'ingère dans des services privés, comme l'enseignement. Manifestement, il ouvre la porte au socialisme, qui veut substituer l'Etat aux individus dans l'échange des services privés. Il n'y a pas de raison, en effet, de refuser à l'Etat le droit de distribuer aux affamés la nourriture corporelle, quand on lui octroie le droit de distribuer à tous la nourriture de l'esprit. Le socialisme, par le fait même de ses prétentions funestes, tend à éteindre, dans tous les emplois, le foyer de l'activité humaine. Sous les emblèmes d'une fraternité de parade, il nous précipite, du communisme, dans la sauvagerie, dernière étape de la décrépitude humaine. Le socialisme, pour être dissimulé, lorsque l'enseignement est donné par l'Etat, n'en est pas moins réel dans ce service, qu'il infecte de sa pernicieuse influence.

L'abbé Gerbert publiait, il y a bien des années, dans l'*Université Catholique* de Bonnetty, une série d'articles où il prou-

vait l'ic  
et du c  
répéter  
pas de  
la repro  
loin, au  
distribu  
te, aux  
tices. D  
obligés  
part, le  
cience l  
tienne,  
réprouv  
tien qu'  
que la m  
drai que  
peu moi  
gnement  
gardé pa  
n'a pas l  
foi sont  
nalisme.  
vices et l  
enseigne  
de subir.

L'en  
grave qu  
ne l'oppr  
l'Etat. N  
tre à la r  
les écoles  
veut avo  
nimité ne  
monarch  
s'accom  
Dieu) l'é  
ces et l'in  
ne sous l'  
servation  
que, aggr  
depuis ci  
qu'une ex  
sortes de

vait l'identité absolue des principes du monopole universitaire et du communisme. Tout ce qui se dit en faveur de l'un doit se répéter en faveur de l'autre. Une logique inpitoyable ne permet pas de se dérober à cette argumentation. Il serait trop long de la reproduire ici ; je me borne à l'indiquer. Sans pousser si loin, au simple point de vue de l'équité naturelle et de la justice distributive, il est clair que l'enseignement par l'Etat rationaliste, aux frais des contribuables, aboutit aux plus grossières injustices. D'une part, les contribuables qui n'ont pas d'enfants sont obligés de payer pour l'instruction des enfants des autres ; d'autre part, les contribuables chrétiens, qui ne peuvent pas en conscience laisser donner à leurs enfants une instruction anti-chrétienne, sont obligés de couvrir les frais d'un enseignement qu'ils réprouvent, et de payer une seconde fois l'enseignement chrétien qu'ils doivent donner à leurs enfants. Et si vous m'objectez que la même chose arrive pour le service public, je vous répondrai que les services vraiment publics servent un peu plus, un peu moins à tout le monde ; il n'en est pas de même de l'enseignement. Tout le monde a besoin d'être défendu par l'armée, gardé par la police, protégé par la magistrature ; tout le monde n'a pas besoin de l'enseignement officiel, et tous les hommes de foi sont contraints de répudier l'enseignement officiel du rationalisme. C'est dans ce contraste que réside la différence des services et l'énorme injustice qui oblige les contribuables à payer un enseignement dont ils n'ont pas besoin ou qu'ils doivent refuser de subir.

L'enseignement officiel offre encore un inconvénient plus grave que l'atteinte à la propriété : il gêne forcément, quand il ne l'opprime pas, la liberté et la conscience des fonctionnaires de l'Etat. N'entendons-nous pas, chaque jour, dénoncer comme traître à la république le père dont les enfants ne fréquentent point les écoles de l'Etat. L'Etat, qui réclame et paie les services des pères, veut avoir les enfants dans ses écoles. Demain, avec une magnanimité non moins redoutable, on pourra les accuser de trahir la monarchie ou l'empire. Soustraite à l'influence de l'Eglise (qui s'accommode de tous les gouvernements non en guerre avec Dieu) l'éducation de la jeunesse devient le jouet des circonstances et l'instrument de tous les régimes : domination napoléonienne sous l'empire, puis affermissement de la légitimité, puis conservation de la dynastie de Louis-Philippe, enfin, sous la république, aggravation du même système. " Telle qu'elle a été donnée depuis cinquante ans, disait l'abbé Bautain, l'éducation n'est qu'une exploitation morale de l'homme par l'homme, sous toutes sortes de prétextes et pour toutes sortes de vues. Ainsi faussée

dans son principe, il est clair qu'elle ne pouvait donner que les tristes résultats que nous récoltons (1)."

On objecte qu'il faut pourtant bien qu'un gouvernement se défende, et qu'il ne permette pas, quand il succombe aux frais de l'enseignement, qu'on se serve, étant fonctionnaire, de l'argent qu'il vous donne encore, pour le combattre. Je pourrais répondre que le gouvernement paie les fonctionnaires pour services rendus, et non pas pour confisquer la liberté des pères de famille et porter atteinte dans les jeunes âmes, à l'intégrité de la foi. Mais ici éclate la violente contradiction du système. D'un côté, on nous dit que l'Etat mixte ou laïque, ou rationaliste, ne s'occupe pas de doctrine ; qu'il est sans qualité sur les articles de foi et qu'il doit se déclarer incompétent sur les questions de discipline confessionnelle ; d'un autre côté, on prétend qu'il a seul le droit d'enseigner. Enseigner quoi ? demanderai-je, puisqu'il est étranger aux doctrines. Est-ce qu'on voudrait faire de la constitution un symbole et mettre le Code Civil en chansons ?

Et cet Etat, qui met indûment les écoles à la charge des contribuables, remplit-il au moins les fonctions qu'il s'adjudge ? Quelle figure fait-il, quel succès a-t-il obtenu dans sa double charge d'éducation et d'enseignement ? C'est surtout en France qu'un système de l'Etat-Eglise, s'arrogeant un ministère qui ne lui appartient pas, a prévalu ; c'est en France qu'il faut, après un siècle d'expérience, en constater la banqueroute.

Pour qu'on ne m'accuse pas d'assombrir le tableau, j'en emprunte la réponse à Bautain, d'abord supra-naturaliste, puis semi-libéral et longtemps professeur de l'Université. " Depuis les magnifiques programmes dressés par l'Université, dit-il, les études classiques sont *en pleine déroute*. . . . Humanités, rhétorique, discours français, grec, latin, histoire philosophie, tout cela est inutile ; l'élève a bien mieux dans son manuel ; il a des réponses aux fameuses questions, toutes prêtes, toutes mâchées ; il n'a plus qu'à les avaler et à les rendre convenablement quand il en sera temps. . . . C'est ainsi que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes s'abrutissent pendant plusieurs années, n'exerçant plus leur intelligence, ne développant plus leur esprit et par conséquent leur cœur. . . à cet âge où les sens s'exaltent dans de nouveaux instincts, où les passions violentes commencent à gronder, les influences grossières ont le dessus ; car il n'y a rien pour les contrebalancer et les réprimer." (*op. cit. sup.*)

Après Bautain, citons Sainte-Claire-Deville : " Je fais depuis longtemps partie de l'Université. Eh bien, en mon âme et

(1) De l'éducation publique en France au dix-neuvième siècle, p. 284.

conscience  
conduire  
ministère  
l'avenir  
Fatalen  
porte en  
tude ign

Mais  
pour ma  
Pour to  
le premi  
ceur no  
a un co  
pauvre  
té au pl  
prompt  
mer, lui  
l'attach

De  
elle s'en  
place au  
elle ne d  
cette affi  
Lacordai  
ment pa  
Girardin  
duire des  
port des  
disent-ils  
élèves à  
*lité positif*  
combien  
un par c

Notr  
bien plus  
thèse ne  
couronné  
plus opp  
l'avenir,  
ration qu  
première  
ment sur  
élever de  
peine l'in

conscience, je pense que telle qu'elle est constituée, elle nous conduirait à l'ignorance absolue. Le professeur n'est rien, l'administration est tout. Il faut une réforme radicale ; il y va de l'avenir du pays." La réforme, c'est la suppression de l'Université. Fatalement cette institution se transforme en mandarinat et importe en Occident les viles mœurs, l'habileté mécanique, la platitude ignare et la lâcheté de l'Extrême Orient.

Mais enfin cet Etat, qui prend l'argent des contribuables pour mal enseigner, sait-il au moins élever les enfants ? Hélas ! Pour tout homme sensé, à plus forte raison pour tout chrétien, le premier devoir, pour former l'homme, c'est de lui donner un cœur noble et fort. L'Université sait-elle seulement que l'homme a un cœur et n'a-t-elle mis, comme Molière, le cœur à droite ? Ce pauvre cœur, tel que le péché l'a défiguré, est enclin au mal, porté au plaisir et à l'égoïsme, incapable de toute contrainte et prompt à la révolte. Cette nature rebelle, il faudrait la transformer, lui faire préférer le bien au mal, et ce qui est plus difficile, l'attacher victorieusement au joug de la vertu.

De cette transformation l'Université ne s'occupe pas, et, si elle s'en souciait, elle n'a rien pour y réussir. Son libre penser la place aux antipodes du devoir ; au lieu du dévouement généreux, elle ne développe que l'esprit d'intérêt personnel. A l'appui de cette affirmation désespérante, je pourrais citer Lescœur, Gratry, Lacordaire, Montalembert ; je puis le prouver plus péremptoirement par les aveux de Laurentie, de Dubois, de Saint-Marc-Girardin, de Villemain, de Cousin, de Guizot. Mais pourquoi produire des textes, quand l'évidence crève les yeux ? Le célèbre rapport des aumôniers constate *l'inutilité de leurs efforts*. "Ce n'est, disent-ils, ni les passions seules, ni l'indifférence qui amènent les élèves à un oubli général et précoce de Dieu ; mais une *incrédulité positive*, en sorte que, les cours achevés, si l'on veut savoir combien il est d'élèves dont la foi est conservée, il en est environ un par collège."

Notre thèse générale, savoir : que l'Etat n'a pas mission, bien plus, est radicalement incapable de donner l'éducation, cette thèse ne peut pas rencontrer de contradicteurs instruits ; elle est couronnée de toutes les preuves possibles, venues des partis les plus opposés. Et s'il en est ainsi pour le passé, combien plus pour l'avenir, avec le penchant naturel vers la décadence et l'accélération que les passions donnent à ce mouvement ! Quiconque a la première idée de ce qu'il faut d'autorité respectable, de dévouement surnaturel, d'unité de vues et de secours religieux, pour élever des jeunes gens et cuirasser des chrétiens, comprend sans peine l'impuissance de l'Etat.

Élever un enfant, c'est presque civiliser un barbare. Il n'y a que Dieu et la religion qui puissent dompter cette bête. Il n'y a que les divins canaux des sacrements capables de rafraîchir et de féconder ce pauvre cœur, alors surtout que le vent brûlant des passions commence à souffler ; il n'y a qu'une atmosphère de religion et de foi qui puisse faire éclore les germes de vertus déposés dans le cœur par le baptême ; il n'y a que les mains maternelles de Marie et le cœur de Jésus pour diriger cet enfant, ce jeune homme dans les sentiers de l'innocence et de la vertu ; pour purifier, agrandir, enflammer son cœur d'un double amour : l'amour de Dieu d'abord, puis l'amour de ses semblables et de sa patrie. — Tant que l'État ne sera pas mis en demeure de réaliser ce programme, nous dirons, et toute âme patriotique et chrétienne dira avec nous : Au nom de la raison et de la justice, au nom des familles de la société, au nom des intérêts temporels et éternels, au nom surtout des milliers d'enfants remis imprudemment ou forcément à une impuissante tutelle ; l'État, surtout tel qu'il est et veut être, n'a pas le droit de se charger d'élever la jeunesse. Et si nous nous laissons couler sous cette domination aveugle et impuissante, nous serons corrompus par la science : c'est la pire et la dernière des barbaries.

Voilà, croyons-nous, qui est très fort contre le projet d'un ministère d'État inepte, chargé exclusivement de l'instruction publique.

Veillez agréer, Monsieur, une poignée de mains assez vigoureuse pour faire refluer le sang au cœur.

JUSTIN FÈVRE,  
Protonotaire apostolique.

## LES MISSIONS CATHOLIQUES EN 1899

Les *Missions Catholiques*, bulletin hebdomadaire de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi*, donnent dans leur première livraison de 1900 cette vue d'ensemble sur les travaux de l'apostolat en 1899 :

### I

Si, dans les pays de l'Europe où sévissait autrefois la persécution, l'Église a enregistré de nombreuses conversions ; si, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Suisse, partout enfin.

où, per  
la liber  
faite au  
constat  
formés  
l'Église  
dant es  
ces nat  
des fide  
plus no  
et dern  
lettres  
lait ave  
catholic  
à trave  
l'import  
rogative  
eration  
intérêts  
t-il pas  
toutes l  
leur pay  
apôtres  
nesse, le  
Nou  
cependa  
église à  
reste, les  
sie sont  
faite cor

Les  
tions de  
nautés v  
cles ; na  
son repr  
Nestorie  
leurs, si  
bles. Gr  
qui, sur  
évêques  
instruit  
reurs et

où, pendant de trop long siècles, le catholicisme s'était vu ravir la liberté, les préjugés semblent tomber et une part officielle est faite aux proscrits d'autrefois, nous avons, hélas, la douleur de le constater, d'autres peuples que leurs premiers évêques avaient formés comme l'abeille forme sa ruche, sont loin d'accorder à l'Eglise la même tolérance et la même confiance courtoise. Cependant est-il une occasion où le Pontife suprême n'ait manifesté à ces nations son amour de père !... Mais, hâtons-nous de le dire, des fidélités que rien ne décourage, des dévouements chaque jour plus nombreux dans l'apostolat, ont consolé le cœur de l'Eglise, et dernièrement Mgr Lorenzelli, nonce à Paris, présentant ses lettres de créance au Président de la République Française, parlait avec émotion " de l'attachement de cette noble nation au catholicisme, de l'héroïsme de ses missionnaires qui lui ont valu, à travers l'histoire, des prérogatives, des positions acquises dont l'importance devient de jour en jour plus évidente ". " Ces prérogatives, répondait le Président lui-même, sont comme la consécration des services rendus par la France dans le monde aux intérêts religieux. " Ce dialogue entre les deux pouvoirs ne vise-t-il pas principalement et les missionnaires si nombreux, qui sur toutes les plages vont avec joie souffrir et mourir pour Dieu et leur pays, et ces nobles œuvres qui fournissent le budget des apôtres et donnent un peu d'or à ceux qui prodigent leur jeunesse, leur vie tout entière et, s'il le faut, leur sang.

Nous allons oublier un fait, qui, minime en apparence, ouvre cependant des horizons au catholicisme : la construction d'une église à Saint-Petersbourg autorisée par un ukase du czar. Du reste, les rapports officiels entre le Saint-Siège et la grande Russie sont empreints de la plus exquise déférence et de la plus parfaite cordialité.

## II

Les Eglises d'Orient continuent à être l'objet des prédilections de Léon XIII. L'Union au Saint-Siège de toutes ces communautés vénérables est, humainement parlant, une œuvre de siècles ; mais Dieu a voulu, dès le début, donner des consolations à son représentant sur la terre, et d'après Mgr Altmayer, 50,000 Nestoriens sont rentrés, cette année, dans le vrai bercail. Ailleurs, si le travail est plus lent, du moins les progrès sont visibles. Grâce à toutes les congrégations d'hommes et de femmes qui, sur ce sol sacré, sont les auxiliaires des patriarches et des évêques ; grâce aux Séminaires qui forment un clergé national instruit et pieux, les préjugés que la politique et des siècles d'erreurs et de sommeil spirituel avaient acclimatés, s'évanouissent

peu à peu et, dans un avenir plus ou moins prochain, la réconciliation complète se fera entre l'Occident et l'Orient, entre le Pape et les Patriarches.

Donnons, en passant, un souvenir aux deux illustres chefs des Arméniens catholiques et des Maronites qui se sont endormis dans le Seigneur, et ont eu pour successeurs des prélats pieux et dévoués à l'Unité.

\* \* \*

Dans l'Empire du Milieu, l'habileté du ministre de France, M. Pichon, et la légitime influence acquise auprès de l'empereur et de l'impératrice douairière par le vicaire apostolique de Pékin, Mgr Favier, ont fait rendre un édit impérial accordant protection complète aux chrétiens et attribuant aux évêques et aux missionnaires un rang qui les met à même de traiter officiellement avec les autorités civiles. Autrefois, il est vrai, des actes semblables avaient été signés, mais jamais la forme n'en avait été si solennelle et si précise.

Sans doute, l'étendue de l'Empire, le manque de communication entre les provinces et la Capitale, s'opposent longtemps peut-être à la paix parfaite, et nous aurons encore à déplorer des meurtres comme celui de M. Chanès au Kouang-tong et du P. Victorin au Hou-pé ; mais les faits de ce genre, dus en grande partie à la malveillance personnelle de certains mandarins et à la connivence des petits fonctionnaires avec des bandes de pillards, ont été suivis de répression sévère ; aussi, peu à peu, il faut l'espérer, la crainte du châtement et la connaissance plus parfaite du rôle du missionnaire et de la doctrine qu'il prêche, donneront partout force de loi aux édits nouveaux. En peut-il être autrement quand le sang de tant de martyrs demande clémence pour la Chine, et quand plusieurs d'entre eux vont recevoir les honneurs de la béatification ?

Si les missions de l'Inde n'ont pas à redouter la persécution sanglante, Dieu, cependant, ne leur a pas ménagé l'épreuve. Cette année encore, la famine, suivie bientôt de la peste et du choléra, a sévi terrible sur la plupart de ses provinces, et, aux tris de détresse poussés par les missionnaires, nos associés et les lecteurs des *Missions Catholiques* ont répondu, comme toujours, par des offrandes. Si elles n'ont pas suffi à guérir toutes les douleurs, elles les auront du moins soulagées, et auront attiré sur l'Eglise une reconnaissance et une sympathie dont chaque jour nous apporte la touchante expression.

En  
quables  
L'Eglise  
dix ans  
en com  
copat j  
donné c  
dant un  
ment in  
Que  
cérémon  
l'inaug  
gerie ; l  
par Son  
La m  
Corbet,  
la partie  
Penc  
apostoli  
anéantiss  
d'Issel ;  
selet, à q  
hommage  
appartien  
éprouvée  
res et de  
jaune, ent  
sainte mis  
au cours  
mission, le  
et héritier  
plus célèb  
Capucins.  
Pour  
les bataill  
ter des au  
lations déc  
que ont de  
à Rome, l'  
L'Afri  
fin de ce si  
guérisseurs

## III

En Afrique, mentionnons rapidement les faits les plus remarquables qu'aient eu à enregistrer les annales de l'apostolat. L'Eglise copte catholique, qui n'avait pas même d'évêque, il y a dix ans, a repris sa place au milieu des autres Eglises orientales en communion avec Rome ; elle a des prêtres instruits, un évêque jeune, intelligent et actif et Sa Sainteté Léon XIII lui a donné dernièrement la plénitude de la hiérarchie en lui accordant un patriarche. Sa Béatitudo Mgr Cyrille II a été solennellement intronisé au Caire, le 21 juillet 1899.

Quelques mois auparavant avait eu lieu, à Carthage, une cérémonie non moins grandiose, mais d'un autre caractère, l'inauguration du monument élevé en l'honneur du cardinal Lavignerie ; le panégyrique de l'illustre primat d'Afrique fut prononcé par Son Eminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun.

La mission de Madagascar a reçu son troisième évêque. Mgr Corbet, de la Congrégation du Saint-Esprit, a pris possession de la partie nord de la grande île et fixé sa résidence à Majunga.

Pendant que Madagascar obtenait ce renfort de travailleurs apostoliques, des insurrections désolaient la région du Niger, anéantissaient le poste d'Alla et mettaient en grand péril la station d'Isselé ; celle-ci ne dut son salut qu'à la bravoure du R. P. Rousselet, à qui les Anglais ont rendu dernièrement un magnifique hommage. La Société des Missions Africaines de Lyon, à laquelle appartient le vaillant missionnaire, a été encore cruellement éprouvée à la Côte d'Ivoire par la mort de plusieurs missionnaires et de plusieurs religieuses emportés par une épidémie de fièvre jaune, entre autres le préfet apostolique de cette jeune et florissante mission, le R. P. Ray. Peu après s'éteignait à Carcassonne, au cours d'un voyage entrepris en France pour les besoins de sa mission, le vénérable Mgr Taurin Cabagne, premier compagnon et héritier du glorieux apôtre des Gallas, le cardinal Massaja, le plus célèbre membre, en ce siècle, de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins.

Pour réparer les vides que la mort fait chaque année dans les bataillons apostoliques, les missionnaires s'efforcent de recruter des auxiliaires et des frères d'armes au sein même des populations déchues qu'ils évangélisent. La plupart des missions d'Afrique ont déjà des prêtres indigènes et on confère dernièrement, à Rome, l'onction sacerdotale au premier prêtre zoulou.

L'Afrique, on le voit, toujours en marche, a été, pendant la fin de ce siècle surtout, la grande conquête des missionnaires, ces guérisseurs de nations aussi, pourrait on, dans une certaine me-

sure, attribuer à tous la parole d'un illustre orateur à propos de celui qui les personnifie : "L'avigerie d'Alger se montrera à la postérité serrant contre sa poitrine et enveloppant de sa pourpre les kabyles affamés de l'Atlas et les nègres esclaves de Tombouctou (1)."

## IV

L'Eglise des Etats-Unis, cette fille aînée de la Propagation de la Foi, puisque nos premières offrandes ont été recueillies pour aider ses missionnaires, continue à prouver que l'apostolat catholique réclame seulement la liberté et non des privilèges. Son sol hospitalier se couvre comme d'un blanc manteau de cathédrales et son épiscopat honoré gouverne des diocèses qui se multiplient chaque année. Grâce à l'illustre Compagnie de Saint-Sulpice qui nous a donné des délégués pour plaider la cause de notre Œuvre, nous espérons que la grande république prendra sur nos listes un rang digne de ses richesses et de sa foi nationale en Jésus-Christ.

De nouvelles provinces sont venues, cette année, enrichir son empire colonial et jouissent de cette liberté religieuse que leur accordait, largement du reste, la Puissance catholique dont elles dépendaient.

Au Nord nous aimons, comme chaque année, à saluer les familles religieuses dont d'inexorables frimas, les difficultés des courses évangéliques et quelquefois, hélas ! la stérilité du travail ne découragent jamais la vaillance.

\* \*

Quoique l'Amérique latine et l'Amérique du Sud soient, à proprement parler, en dehors du domaine qui nous est assigné, et que la Patagonie et la Terre-de-Feu soient seules soutenues par nous d'une manière constante, pouvons-nous ne pas dire avec quelle générosité toutes ces républiques ont répondu aux délégués envoyés par nous avec l'approbation du Saint-Siège ? Mgr Terrien, dont nous ne saurions assez louer le zèle intelligent et le dévouement sans limites, a trouvé partout le plus bienveillant accueil.

Après lui, deux Pères Blancs, que leur vénéré supérieur, Mgr Livinhac, a mis gracieusement à notre disposition, sont entrés dans le sillon largement ouvert et complet l'organisation de notre Œuvre avec ses dizaines et ses autres éléments constitutifs. Bientôt de nouveaux délégués, pris dans d'autres congrégations de missions, s'uniront à eux et feront connaître à ces peuples de foi l'action et les besoins de l'apostolat.

(1) Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Il  
la pro  
appelé  
ou par  
à tout  
chaque  
trent d  
regard  
sionnal  
naires :

Peu  
l'Océan  
Pères M  
a consta  
paré les  
pophage  
Les  
en Nouv  
vaux ré

Ce t  
malgré l  
pas encl  
Paul, tra  
ples les p  
à l'apost  
nous salu  
Il trouve  
ques, des  
par les P  
pathique  
qui s'inté  
aux puis  
ler, de so  
femmes q  
guinaires  
seule liber  
pays, don  
Que f  
sera-t-il p

Il n'est pas juste, en effet, que la Propagation de la Foi reste la propriété presque exclusive de l'Europe ; tous les hommes sont appelés à l'honneur de porter la Bonne Nouvelle par eux-mêmes ou par leurs offrandes. Ne devons-nous pas d'ailleurs faire appel à toutes nos forces, quand le budget du protestantisme augmente chaque année et se chiffre par millions, quand ses ministres pénètrent dans des pays où ils étaient hier inconnus et quand, en regard de ces efforts et du dévouement incomparable de nos missionnaires, nous voyons nos ressources annuelles demeurer stationnaires ?

## V

Peu d'événements importants en Australie et dans les îles de l'Océanie ; la situation des missions y reste satisfaisante. Les Pères Maristes ont pris possession des îles Salomon et Mgr Vidal a constaté, une fois de plus, que la prière des martyrs avait préparé les voies à l'évangélisation de ces peuples hier encore anthropophages.

Les Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun dans les îles Marshall et en Nouvelle Poméranie ont, de leur côté, vu leurs premiers travaux récompensés, souvent même au-delà de leurs espérances.

\* \*

Ce tableau rapide nous montre que, malgré les obstacles, malgré les persécutions et les défiances, la parole de Dieu n'est pas enchaînée, elle court, selon l'énergique expression de saint Paul, traverse les mers, et retentit victorieuse au milieu des peuples les plus divers de mœurs, de langage et de croyances. Grâce à l'apostolat surtout, ce siècle qui finit a été grand, celui dont nous saluons l'aurore, sera, nous l'espérons, plus heureux encore. Il trouve, à son début, une armée compacte d'ouvriers évangéliques, des œuvres apostoliques solidement organisées, encouragées par les Pontifes romains et les évêques du monde chrétien, sympathiques même à tous les esprits impartiaux sans distinction qui s'intéressent au progrès véritable. Nos apôtres ne demandent aux puissances de la terre que le droit de se dévouer, de travailler, de souffrir et de mourir. Ces enfants du peuple, ces humbles femmes qui vont consacrer à des tribus inconnues et souvent sanguinaires leur jeunesse, leur ardeur et leur vie, réclament une seule liberté, celle de pouvoir aimer Dieu et de faire aimer le pays, dont ils emportent avec eux le culte passionné.

Que fera de toutes ces ressources le XXe siècle ? . . . L'avenir sera-t-il plus heureux, le ciel moins noir, la concorde entre les

nations plus assurée, la réconciliation scellée enfin entre les enfants d'une même patrie? . . . Nous ne le savons pas, mais vous le savez, ô Jésus-Christ, roi des siècles et père des peuples! . . . C'est en vous même que nous nous reposons, que nous confions l'avenir de notre Œuvre et de toutes les missions du monde. Soutenus par vous, nous attendons, nous croyons, nous espérons.

---

## MISSIONNAIRE EN PATAGONIE

---

Nous extrayons d'une lettre de Dom Dominique Milanese, Salésien, à son supérieur général, cette vive peinture de la vie du missionnaire dans les pampas de la Patagonie, peinture faite d'après nature.

Armé de la croix, et seul pour conquérir des âmes à Dieu, le Missionnaire ne craint ni le froid, ni la chaleur, ni la pluie, ni le vent, ni la neige, ni la tempête. Il ne recule pas à la vue de hautes montagnes, les rochers à pic ne l'intimident pas plus que les précipices, ou les forêts sans issue, ou les torrents aux flots écumeux : sans crainte il poursuit sa mission. Souvent il n'a pour lit que la terre nue, ou quelquefois le blanc manteau d'une épaisse couche de neige : et, quand la fortune lui sourit, il est heureux de trouver pour s'abriter, ici une hutte de branchages, là une tente de peaux de bêtes ; parfois il s'offre le creux d'un rocher qui lui donne gratuitement l'hospitalité. Mais pourquoi vous raconter ces choses, bien-aimé Père ? Uniquement parce que c'est ma vie et que j'en ai fait souvent l'expérience.

De même, souvent, après avoir parcouru à cheval près de soixante-dix milles, à travers le Pampa, le pauvre Missionnaire arrive la nuit, éreinté et à jeun, à une pauvre cabane ; là, il s'assied sur un tronc d'arbre ou sur la tête de quelque animal mort, et se met à enseigner la doctrine chrétienne à un petit groupe de fidèles ou à une troupe d'Indiens. Pendant ce temps, la maîtresse de maison enfile à la broche un gros morceau de viande et le fait rôtir au feu, dont la flamme est souvent l'unique lumière de cet intérieur. La viande cuite, on plante la broche dans le sol, et chacun s'avance, armé de son couteau, se taille un morceau de cette viande et le mange du meilleur appétit. Dans de telles circonstances, on ne fait jamais usage de vin, mais on est très heureux quand on peut trouver un peu d'eau douce non corrompue.

Après  
le per  
tion et  
n'est  
quelqu  
ciel ou  
conscie  
occupat  
meil, le  
douces  
les du p  
se lève  
célébrat  
d'autres  
me quel  
ment pr  
du Missi  
tions rel  
mots pro  
Europe.  
tel endro  
che ou pa  
ou trente  
ches, on d  
La M  
que son s  
nes, de b  
où se trou  
embûches  
du mission  
on recueil  
nes, que d  
lisés. La r  
rés et seul  
cipes de la  
traiter ave  
aux exhort  
gagner plu  
Nos pr  
fervents vi  
reposer. D  
bannit le b  
y fait la lec  
dans une m

Après le repas, la prière en commun, et, quand les circonstances le permettent, la récitation du chapelet, puis une courte exhortation et chacun s'en va dormir. Vous savez déjà que notre lit n'est pas à ressorts, ni fait de plumes, il consiste seulement dans quelques peaux étendues sur le sol, sous un toit de branches ou à ciel ouvert. Cependant on y dort parfaitement, parce que la conscience nous dit que nous avons passé le jour dans de saintes occupations. Quand la trop grande fatigue nous enlève le sommeil, le ciel brillant tout parsemé d'étoiles nous ravit dans de douces méditations, pendant que nos lèvres murmurent les paroles du psalmiste : *Celi enarrant gloriam Dei*. Le lendemain on se lève de bonne heure, et après la récitation du chapelet et la célébration de la sainte messe quand on le peut, on part pour d'autres lieux, à moins que l'on ne s'arrête là deux, trois, ou même quelquefois neuf jours. Dans ce cas, on envoie immédiatement prévenir tous les habitants des villages voisins de l'arrivée du Missionnaire, en les invitant à venir prendre part aux fonctions religieuses. Il serait bon de noter, en passant, qu'ici, les mots *proche* ou *éloigné* n'ont pas toujours le même sens qu'en Europe. Ainsi, par exemple, si on demande à un Patagon où est tel endroit, il vous répondra avec indifférence qu'il est *tout proche* ou *peu éloigné*, quoiqu'il sache fort bien qu'il est à dix, vingt ou trente milles, de sorte que pour arriver à des pays dits *proches*, on doit mettre souvent un jour, quelquefois deux.

La Mission ne produit pas toujours les mêmes fruits, parce que son succès dépend de mille circonstances de lieu, de personnes, de bonne volonté et d'autres causes encore. Dans les endroits où se trouvent des chrétiens plus instruits et moins exposés aux embûches des méchants, il est naturel que les travaux et le zèle du missionnaire donnent des résultats plus abondants. De même on recueille plus de fruits au milieu des tribus isolées des indigènes, que dans les centres où se trouvent réunis indigènes et civilisés. La raison en est évidente et naturelle. Les indigènes séparés et seuls ont l'habitude, dans leur simplicité, de suivre les principes de la loi naturelle, tandis que ceux qui ont eu occasion de traiter avec les peuples civilisés, se rendent avec plus de difficulté aux exhortations du Missionnaire, parce qu'ils n'ont fait qu'y gagner plus de malice par les exemples qu'ils ont reçus.

Nos pratiques de piété pendant la Mission ? Voici. Les plus fervents viennent munis de tout le nécessaire pour manger et reposer. Dans ce cas, on improvise un vrai village, d'où l'on bannit le blasphème et les murmures. On y prie, on y médite, on y fait la lecture spirituelle, on y chante des cantiques, comme dans une maison religieuse. Les confessions s'y font sans inter-

ruption et, dans les centres un peu peuplés, on y compte chaque jour jusqu'à quarante, soixante ou même cent communions. On y confère aussi le saint baptême à un grand nombre d'enfants, pendant que beaucoup d'autres reçoivent la confirmation. Quelques couples aussi font bénir leur mariage. Ensuite, quand la piété de tous est satisfaite, ils retournent chez eux pour permettre à ceux qui étaient restés au logis de venir prendre leur place. Le dernier jour de la Mission, après la distribution des souvenirs, on bénit solennellement le peuple et l'on part donner la Mission dans un autre endroit. D'ordinaire, ces braves gens, reconnaissants des bienfaits qu'ils ont reçus et des soins que leur a donnés le Missionnaire, le pourvoient de victuailles et l'accompagnent assez loin sur la route ; puis le moment douloureux de la séparation arrivé, ils lui souhaitent un bon voyage et un prompt retour. Telle est la vie du Missionnaire de Dom Bosco dans les Pampas de la Patagonie.

---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

Les révérends protestants de Montréal ont pris ombrage de la mission prêchée à leurs coreligionnaires dans l'église St Patrice. Le *dean* Carmichael, notamment, aurait dit, en parlant de Mgr Bruchési : "Si l'archevêque vent la guerre, il l'aura, et Dieu sait à quoi cela aboutira." Il a donné à entendre qu'on allait, par voie de représailles, organiser des missions pour les catholiques dans les temples protestants.

Cette colère n'a guère de cause et ne saurait avoir d'effet. Aux Etats-Unis, ces missions pour les protestants ont lieu un peu partout, et les ministres protestants ne songent pas à s'en alarmer. Quant à organiser des missions protestantes pour les catholiques, on s'expose soit à prêcher devant des bancs vides, soit à recueillir la lie des catholiques, car pas un catholique soucieux des obligations que lui impose son titre n'ira écouter les fadaïses de ces révérends. Ceux-là qui y iront, après avoir été prévenus de ce que leur foi leur défend à cet égard, seront mûrs pour l'hérésie.

L  
Févèq  
élu de  
Jean  
d'Ha  
Ont.,  
ron, d'  
Mgr R  
Bruche  
Le  
Le  
gaise r  
temple  
délai  
par am  
race ni

Les  
nières n  
revanch  
curé de  
Chatha  
Témisco

On a  
religieus  
Moreau,  
rehaussé  
ches à la  
qui para  
Mgr  
de famille  
répandre  
une scène  
donnèrent  
reçu, à l'o  
un cableg  
tion de L  
ville.

Le sacre de Mgr T. Casey, évêque coadjuteur élu de Mgr l'évêque de St Jean, et de Mgr T. F. Barry, évêque coadjuteur élu de Mgr l'évêque de Chatham, aura lieu à la cathédrale de St-Jean, le dimanche 11 février prochain. Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, sera le prélat consécrateur, et Mgr McEvay, de London, Ont., fera le sermon de circonstance. On compte que Mgr Cameron, d'Antigonish, Mgr McDonald, de Charlottetown, Mgr Sweeny, Mgr Rogers, et aussi NN. SS. Bégin, archevêque de Québec, et Bruchési, de Montréal, assisteront au sacre.

Le *Moniteur Acadien* dit à ce propos :

Le sacre se faisant un dimanche, MM. les curés d'origine française resteront au milieu de leurs ouailles rassemblées dans leurs temples et pleurant dans le recueillement de la prière sur leur délaissement et leur abandon dans l'Eglise même d'un Dieu mort par amour pour le genre humain tout entier, sans acception de race ni de langue.

Les espérances des Acadiens ont été frustrées dans les dernières nominations épiscopales pour les provinces maritimes. En revanche, on vient de nommer un des leurs, M. l'abbé M. Dugal, curé de St. Bazile de Madawaska, vicaire-général du diocèse de Chatham, N. B. M. Dugal est né à la Rivière-du-Loup, comté de Témiscouata, et est un ancien élève du Séminaire de Québec.

On a célébré, le 16 janvier courant, par une grande solennité religieuse, le 24<sup>me</sup> anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Moreau, le vénérable évêque de St Hyacinthe. La solennité a été rehaussée par la présence de cinq évêques qui tous ont été attachés à la cure de St Hyacinthe. C'est, dans notre province, la cure qui paraît mener le plus sûrement à l'épiscopat.

Mgr Moreau a pu, malgré son grand âge, assister à cette fête de famille, recevoir les vœux de son clergé et de son peuple fidèle, répandre sur l'un et l'autre ses paternelles bénédictions. Il y eut une scène vraiment touchante lorsque les cinq évêques présents donnèrent ensemble la bénédiction solennelle aux fidèles. On a reçu, à l'occasion de cette belle fête, à l'évêché de St Hyacinthe, un cablegramme du cardinal Rampolla transmettant la bénédiction de Léon XIII aux évêques, au clergé et aux catholiques de la ville.

## AUX ETATS-UNIS

*Le Véridique* écrit dans la *Croix*, de Paris :

A l'occasion du centenaire de la mort de Georges Washington, fondateur de l'Union américaine, les Loges ont essayé d'essayer à profit de la Franc-Maçonnerie la gloire de cet homme d'Etat.

La tâche a été rendue facile par le fait que le président MacKinley est lui-même franc-maçon. Tout le cérémonial dont on s'est servi à l'occasion de ce centenaire, près de la tombe de Georges Washington au Mont-Vernon, banlieue de la capitale fédérale, a été emprunté au rite des Loges.

L'*Ohio Waisenfreund*, de Cincinnati, signale ce scandale aux catholiques des Etats-Unis et rappelle que, pendant les dernières vingt années de sa vie, Georges Washington a toujours répudié la Franc-Maçonnerie.

Cela prouve encore une fois que les Loges ne veulent jamais lâcher leur proie, surtout quand celle-ci porte un nom illustre.

Du reste, le *Herald* et le *Westen*, de Dubuque, rappellent que, dès 1780, Georges Washington avait déclaré par écrit qu'il ne faisait plus partie d'aucune Loge maçonnique ni Société secrète.

Il existe à West Seneca, près de Buffalo, N.Y., un sanctuaire connu sous le nom de Notre-Dame des Victoires qui, en même temps qu'il est un lieu de pèlerinage, sert d'église à une œuvre aujourd'hui considérable, celle de l'"Association pour la protection des enfants catholiques abandonnés de la ville de Buffalo." Comme lieu de pèlerinage, il est très fréquenté. Quant à l'œuvre qu'il alimente, elle a pris naissance il y a 35 ans, dans des proportions très modestes, mais depuis elle a grandi, si bien qu'aujourd'hui elle offre un asile à un millier d'enfants abandonnés, catholiques et protestants, car la charité catholique n'est pas exclusive.

C'est le dévouement des Sœurs de Saint-Joseph, dont la maison-mère est au Puy, en France, qui a assuré le succès de cette œuvre, ainsi que d'œuvres similaires qu'elles dirigent dans maints endroits des Etats-Unis. Nous trouvons dans la *Croix*, de Paris, les renseignements intéressants qui suivent sur l'établissement que cet ordre dessert à West Seneca :

Dans l'établissement de Buffalo, les enfants reçoivent non seulement l'instruction primaire, mais une éducation professionnelle. Il comprend des ateliers de couture, des ateliers de chaussures, une boulangerie, une école d'agriculture et de jardinage, un potager en plein rendement. Le produit du travail des enfants

est v  
duit  
des p  
de l'a  
fants  
usine  
bon e  
par le  
ger la  
O  
cents,  
Victoi  
Sainte  
enseig  
nograph  
gagner

Vo  
Frères  
Lowell,

L'I  
la paro  
Son  
vient de  
Les  
dévouer  
les obsta  
par le S

A la  
des Frèr  
établies  
res empl  
des Père

L'an  
teur, cou

Il est  
ger, et do  
dans 702

C'est  
tête le R  
au Canad  
sur la den  
Moreau, é

A cet  
dont quel  
d'elles dép  
dans la N

La vil  
ciats, juvé  
vince de C

est vendu au dehors, au profit de l'asile et une partie de ce produit est mise en réserve pour former un petit pécule à chacun des pupilles, pécule qui lui est remis quand, par l'intermédiaire de l'asile, il a été placé chez de bons patrons. Des centaines d'enfants ont été ainsi placés dans les maisons de commerce, dans les usines, et surtout dans les fermes. Ils ont généralement donné le bon exemple dans leurs emplois et ont grandement contribué, par leur fidélité à leurs devoirs religieux, à maintenir et à propager la foi catholique au milieu des populations protestantes.

Outre les Sœurs de Saint-Joseph, au nombre d'environ deux cents, l'association placée sous la protection de Notre-Dame des Victoires s'est encore attachée une communauté de Frères de la Sainte-Enfance, chargés de l'instruction primaire des garçons. Leur enseignement comprend encore des cours de télégraphie, de sténographie et de machine à écrire qui met à même leurs élèves de gagner leur vie dans ces emplois divers.

Voici quelques notes historiques sur la Congrégation des Frères Maristes, que nous trouvons résumées dans l'*Etoile* de Lowell, Mass., et qui, croyons-nous, intéresseront nos lecteurs :

L'Institut des Petits Frères de Marie a pris naissance dans la paroisse de Lavalla, au diocèse de Lyon, en France.

Son fondateur fut M. l'abbé Champagnat auquel l'Église vient de décerner le titre de Vénérable.

Les débuts furent pénibles, mais l'esprit d'abnégation et le dévouement qui animait l'abbé Champagnat lui fit vaincre tous les obstacles, et en 1836, il avait la satisfaction de voir approuvée par le St. Siège la Congrégation qu'il avait fondée.

A la mort de son fondateur, le 6 juin 1840, la congrégation des Frères Maristes comptait 280 Frères, 30 postulants, 48 écoles établies dans 5 départements français. Il y avait en outre 6 Frères employés dans les missions de l'Océanie comme coadjuteurs des Pères.

L'an dernier, l'Institut, 50 ans après la mort de son fondateur, comptait près de 7,000 membres.

Il est répandu dans 102 diocèses, tant en France qu'à l'étranger, et donne l'instruction chrétienne à environ 100,000 enfants dans 702 paroisses.

C'est le 25 août 1885 que six Frères Maristes ayant à leur tête le Rév. Frère Césidius (aujourd'hui provincial), arrivèrent au Canada, en vue d'une fondation à St. Athanase d'Iberville, sur la demande de M. St. George, curé de cette paroisse, et de Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe.

A cette première maison, s'en ajoutent aujourd'hui 19 autres dont quelques-unes chiffrent leurs élèves par 500, 600, 700 ; l'une d'elles dépasse même le millier. Trois de ces établissements sont dans la Nouvelle-Angleterre (Lowell, Lawrence et Manchester).

La ville de New-York en possède aussi trois ; les autres noviciats, jувénats, pensionnats, externats, se trouvent dans la province de Québec.

C'est à Lowell, Mass., que se trouve la maison la plus considérable de l'ordre de ce côté de l'Atlantique. 1275 élèves y reçoivent l'instruction et l'éducation.

Le Révd Père Francis Doherty, de la congrégation de St-Paul, qui a récemment visité les îles Philippines, a donné une conférence devant le Club Catholique de New-York, sur les moines des Philippines. Il s'est appliqué à défendre les ordres religieux de ces îles, rappelant le travail immense qu'ils ont accompli durant les trois siècles qui se sont écoulés depuis qu'ils sont allés s'y établir. Il a surtout entrepris la défense des moines pour réfuter les accusations portées par John Forman, l'ingénieur civil, qui s'est présenté devant la commission de la paix à Paris.

Passant en revue l'histoire de ces nouvelles possessions des Etats Unis, le distingué conférencier a su faire ressortir le fait que l'œuvre de la conversion y a été commencée presque en même temps que leur découverte et qu'elle s'y est toujours continuée depuis. Il a aussi fait remarquer que tandis que les braves missionnaires s'enfonçaient courageusement dans l'intérieur du pays, les soldats se contentaient de rester sur la côte. Dans un livre publié vers 1850 par Sir John Browning, consul anglais à Hong-Kong, il est dit que les moines sont toujours restés fidèlement et bravement entre la cupidité des conquérants et la faiblesse des peuplades conquises.

"L'influence des moines est grande," remarque le savant orateur, "à cause de leur familiarité avec la langue des indigènes qui comprend cinq cents dialectes différents. Ils ont fait l'éducation des indigènes, comme le démontre le fait que la moyenne des illettrés n'y est que de 17 0/0, ce qui correspond au taux constaté dans ce pays par un récent recensement."

En terminant, le Rév. Père Doherty dit que les commerçants de ces pays lointains admettent qu'en chassant les moines de là-bas, les Philippins retourneraient à l'état de cannibales dans une seule génération.

On annonce la mort de la révérende Sœur Anastasie, au couvent de Saint-Joseph, à Lockport, N. Y., à l'âge de 75 ans. La défunte était supérieure des Sœurs de Sainte-Marie des Etats-Unis et du Canada.

Mgr Montgomery, de Los Angeles, dit ce qui suit dans une lettre à un journaliste catholique :

catho  
sonne  
paroi  
gent  
ques,  
ment

L  
des éc  
craind  
l'aveni

ITA  
dans sa  
grandes  
sion de  
pour qu

La  
tation e  
foi, a un  
tre, le V  
siècle, la  
tous les  
langues  
André, 'A

L'Ep  
l'unité ch  
de défen

Au n  
toutes les  
tantôt les  
de l'espag  
glais, ave  
mystérieu

Tous  
milliers d  
série de fé  
dans un n  
Voilà

A mon avis, chaque sou dépensé pour le soutien de la presse catholique a deux grands effets. Il est sans valeur pour la personne qui donne cette aide et il est d'une valeur énorme pour la paroisse où cette assistance est donnée, grâce à l'intérêt intelligent et salutaire, en tout ce qui concerne les intérêts catholiques, qu'éveille et développe parmi les fidèles le journal vraiment catholique.

La Cour Suprême de l'Illinois a décidé que les biens-fonds des écoles paroissiales ne sont pas exempts de taxes. Il est à craindre que cette décision n'ait de sérieuses conséquences sur l'avenir des écoles paroissiales aux Etats-Unis.

## AUTRES PAYS

ITALIE.—Le correspondant italien de la *Presse* nous apporte dans sa dernière lettre romaine l'historique et la description des grandes cérémonies cosmopolites que l'on célèbre à Rome à l'occasion de la fête de l'Epiphanie. C'est une page trop intéressante pour que nous ne la reproduisions pas :

La grande fête de l'Epiphanie, qui nous rappelle la manifestation extérieure du Verbe Incarné et la vocation des Gentils à la foi, a un caractère tout à fait particulier, à Rome. Un saint prêtre, le Vén. Vincenzo Pallotti, a établi, dans la première partie du siècle, la pieuse coutume de célébrer les divers mystères suivant tous les rites orientaux, et de donner des sermons dans toutes les langues modernes. Ces cérémonies solennelles se font à Saint-André, "Della Valle", pendant toute l'Octave.

L'Epiphanie est donc réellement la fête de Rome, la fête de l'unité chrétienne, qu'elle seule a la haute mission de prêcher et de défendre dans le monde.

Au même autel, viennent prier, tour à tour, des prêtres de toutes les nations ; de la même chaire de vérité, nous arrivent, tantôt les doux accents de l'italien, tantôt la parole fière et noble de l'espagnol, tantôt la clarté, la limpidité du français ; puis l'anglais, avec sa concision ; l'allemand, dans sa profondeur un peu mystérieuse ; le frais et riant polonais, etc.

Tous les séminaires, tous les collèges de Rome, avec leurs milliers d'étudiants italiens et étrangers, prennent part à cette série de fêtes ; se réunissent, s'associent dans une même foi et dans un même culte.

Voilà certainement une des plus belles coutumes romaines.

FRANCE.—Nous avons parlé déjà du grand congrès international des œuvres catholiques qui se tiendra à Paris du 3 au 10 juin prochain, à l'occasion de l'exposition universelle. On vient de publier le programme général des délibérations de cette importante assemblée. Il est très étendu, très détaillé, par conséquent assez long. Nous espérons pouvoir en donner le texte dans notre prochaine livraison. En attendant, voici, sur le but et l'organisation du congrès, quelques notions générales qui pourront avoir leur intérêt.

Au moment où s'achève ce siècle si fécond en œuvres catholiques, disent les organisateurs, à la veille du jour où la France conviera les nations étrangères à contempler, dans notre capitale, les produits merveilleux des arts et de l'industrie, un certain nombre de catholiques zélés et plusieurs de ces femmes de foi et de dévouement, honneur de la France catholique, ont pensé qu'il serait utile de faire connaître publiquement les œuvres catholiques, leur passé, leur organisation, leurs résultats, en un mot "les merveilles produites par le génie humain sous l'inspiration de la foi et de la charité" et de faire apparaître ainsi aux yeux de tous, l'imprenable fécondité et l'incessante vitalité de l'Eglise.

Montrer dans leur ensemble les manifestations de l'activité catholique par les œuvres de piété et d'apostolat, de préservation et de réhabilitation, d'enseignement, de charité sous toutes les formes et de défense religieuse: c'est le plan indiqué dans le programme du futur Congrès.

L'œuvre, organisée par les promoteurs du Congrès national catholique annuel, fut placée sous le haut patronage et la présidence d'honneur de Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris. Elle a reçu l'approbation et les encouragements du Souverain Pontife. Elle comprendra deux sections différentes, l'une consacrée aux œuvres d'hommes et l'autre aux œuvres de femmes, toutes deux reliées par une direction commune. Toutes les communications ou demandes de renseignements doivent être adressées: 1<sup>o</sup> Pour la première section (œuvre d'hommes), à M. Hyacinthe Le Franc, 28, rue Madame, Paris; 2<sup>o</sup> Pour la seconde section (œuvre de femmes), à Mme la baronne de Bully, 16, rue Saint-Guillaume, Paris.

M. l'abbé H. Odelin, vicaire général de Paris, directeur des œuvres diocésaines, est le directeur du comité général d'organisation du congrès. M. le comte Charles de Nicolay est le président de la section des hommes, MM. le vicomte de Damas et le baron de Livois, vice-présidents, et M. Hyacinthe Le Franc, secrétaire général de la même section.

La direction de la section féminine est ainsi composé: Comité d'honneur:— S. A. R. Mme la comtesse d'Eu, présidente de la So-

ciété  
pré-  
Pré-  
Petr  
l'GE  
Mme  
vres  
de l'  
de P  
Cost  
Mme  
Saint  
des F  
secré  
géné  
rale  
adjo  
Mme

—  
teur  
quelq  
le dév  
coupo

D  
ment  
II  
II  
plus d  
L  
contra  
tés à c  
E  
et les c  
des clé  
de 130  
tre mil

En  
leurs a  
maison  
quels 6  
Pa  
tent 28  
Aj  
ces adm  
nées de

ciété anti-esclavagiste ; S. A. R. Mme la duchesse de Vendôme, présidente de l'Œuvre des Campagnes ; comité d'organisation : — Présidente : Mme la comtesse de Biron, présidente de l'Œuvre des Petites Préservées ; vice-présidentes : Mme Auber, présidente de l'Œuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles ; Mme la duchesse de Bauffremont, présidente de l'Œuvre des pauvres malades ; Mme la duchesse de Clermont-Tonnerre, présidente de l'Œuvre apostolique ; Mme Henri Cochin, présidente du Comité de Patronage des jeunes garçons incurables ; Mme la marquise Costa de Beauregard, présidente de l'Œuvre sociale de Popincourt ; Mme la duchesse d'Estissac, née Ségur, présidente de l'hôpital Saint-Joseph ; Mme la marquise de Ganay, présidente de l'Œuvre des Faubourgs ; secrétariat général : — Mme la baronne de Bully, secrétaire générale ; Mlle Madeleine Adolphe Guillot, secrétaire générale adjointe pour la France ; Mme Moreau, secrétaire générale adjointe pour l'étranger ; Mlle Vallette, secrétaire générale adjointe pour Paris ; Mlle Roland Gosselin, trésorière générale ; Mme la comtesse Frignet, trésorière.

— Rien ne vaut l'éloquence des chiffres. *Cyr*, le vaillant rédacteur de la *Croix du Nord*, vient de grouper dans un bref tableau quelques chiffres qui révèlent une partie de ce que la charité et le dévouement catholiques ont fait en France l'an dernier. Nous coupons dans son article les extraits suivants :

Durant l'année 1899, les *cléricaux* ont distribué l'enseignement primaire à plus de deux millions d'enfants de France.

Ils ont donné l'enseignement secondaire à 91,000 adolescents.

Ils ont procuré l'enseignement supérieur et professionnel à plus de 10,000 jeunes gens.

*Le tout sans qu'il en coûte un sou à l'Etat* qui a perçu, au contraire, des impôts énormes sur tous les édifices scolaires affectés à ces divers enseignements.

En se basant sur ce que dépensent l'Etat, les départements et les communes pour l'instruction publique, ce concours gratuit des cléricaux fait faire aux *contribuables* une économie de plus de 130 millions par an, représentant un capital supérieur à quatre milliards trois cents millions !

\* \* \*

En 1899, les Congrégations ont hébergé, nourri et vêtu dans leurs asiles, leurs refuges, leurs hospices, leurs alumnats, leurs maisons de retraite, etc., environ 250,000 déshérités, parmi lesquels 60,000 orphelins et plus de 100,000 vieillards.

Parmi ces derniers, les Petites sœurs des Pauvres en comptent 28,000 pour leur part.

Ajoutons ce détail : on a calculé que depuis leur fondation ces admirables Filles du dévouement ont eu 130 millions de journées de présence de vieillards dans leurs maisons.

130 millions de journées auxquelles il a fallu pourvoir en courant chaque jour de porte en porte pour trouver de quoi loger, nourrir, chauffer, habiller la quantité de malheureux que suppose ce chiffre.

Que de directeurs, sous-directeurs, inspecteurs et ronds-deuir il faudrait à l'Etat pour assister tout ce monde !

D'après les calculs les plus modérés et d'après les dépenses des hôpitaux laïcisés, il faudrait à l'Etat plus de cent dix millions par an pour faire face aux charges que les Congrégations lui laisseraient par leur disparition. Soit un nouveau capital de trois milliards six cent millions, qui fait avec le capital économisé par l'enseignement libre, un total de sept milliards neuf cents millions !

Et les Congrégations font tout ce bien avec une fortune globale de 500 millions d'après l'estimation du fisc lui-même en 1884 : ce qui représente pour chaque membre des Congrégations une fortune (!) ou si vous voulez un *capital* d'environ 3000 francs !

\* \* \*

En 1898—nous n'avons pas encore le compte pour 1899—les *cléricaux*, réunis en Conférences de Saint-Vincent de Paul, ont donné aux pauvres : 13,318,952 francs.

Plus de treize millions extraits de leurs poches et de celles de leurs amis !

Et les charités des Conférences de Dames ne sont pas comprises dans ce chiffre !

En 1898, les petits *cléricaux* de France ont donné 1,091,092 francs pour l'entretien des écoles et des missions françaises soutenues par l'œuvre de la Sainte Enfance.

Les *cléricaux* français ont, de plus, versé à l'Œuvre de la Propagation de la Foi plus de cinq millions.

Quels trésors enferme encore le cœur de la France !

—Son Eminence le cardinal Coullié, par une lettre pastorale datée de Rome, annonce au clergé et aux fidèles de son diocèse qu'il a obtenu du Souverain Pontife le couronnement de N.-D. de Fourvières. Cette imposante cérémonie aura lieu le 8 septembre 1900, à la clôture du congrès en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

ANGLETERRE.—M. Saint-Georges Mivart, l'écrivain anglais bien connu, vient d'émettre dans un article des opinions telles que le *Tablet* lui déclare qu'en réalité il ne fait plus partie de l'Eglise et que ses opinions sont en contradiction avec la foi chrétienne.

ALLEMAGNE.—Nous lisons dans la *Vie catholique* du 12 décembre dernier :

par  
été a  
au g  
des o  
sur l  
Scen  
d'une  
cal à  
ciatu  
notic  
I  
de cl  
Nonc  
cours  
L  
de sa  
pour  
repas  
l'élect  
pour l  
1777.  
d'Ath  
Q  
tance  
ment  
princi  
taedt,  
princi  
le titre  
L  
Nonce  
États  
de Mu  
dont le  
en 182  
Saint-  
E  
pour é  
depuis  
portan  
tées pa  
nemen  
fut env  
tion d'  
La  
qu'elle  
monde  
régne c

Les deux grands hôpitaux militaires de Berlin sont desservis par des religieuses franciscaines, dites *Sœurs grises* ; elles y ont été appelées sur le conseil de feu l'impératrice Augusta.

Le consistoire protestant de Brandebourg vient de demander au gouvernement de faire remplacer ces Sœurs catholiques par des diaconesses protestantes. Le ministre de la guerre, consulté sur l'opportunité du changement, a répondu que le service des Sœurs ayant toujours été parfait, il ne voyait aucune nécessité d'une modification et qu'il s'opposait à leur renvoi.

—C'est Mgr Sambucetti qui a succédé comme nonce pontifical à Munich à Mgr Lorenzelli, aujourd'hui nonce à Paris. La nonciature de Munich est très importante, ainsi qu'en témoigne la notice suivante, extraite de la *Croix* :

La Nonciature de Munich, de date assez récente, est de seconde classe ; du temps du Saint-Empire romain, il n'y avait qu'un Nonce à Vienne et parfois, par intérim, des Nonces dans les trois cours électORALES ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne.

Lors du mémorable mais inutile voyage entrepris par Pie VI, de sainte et glorieuse mémoire, auprès de Joseph II à Vienne, pour en obtenir un traitement équitable de l'Eglise, Sa Sainteté repassa par Munich en retournant à Rome et convint alors avec l'électeur Charles-Théodore d'établir une nonciature à Munich pour la Bavière et le Palatinat, réunis sous le même sceptre depuis 1777. Le premier Nonce à Munich fut Mgr Zoglio, archevêque d'Athènes.

Quoique Nonciature de 2e classe, elle eut une grande importance dès sa création, car l'action du Nonce s'étendit non seulement sur les Etats de la Maison de Bavière, mais aussi sur les principautés ecclésiastiques d'Ansbourg, de Constance, d'Eichstaedt, les duchés ecclésiastiques de Franconie, et surtout sur la principauté ecclésiastique de Salzbourg, dont le titulaire portait le titre de primat d'Allemagne.

La situation changea par suite de la paix de Lunéville ; le Nonce de Munich n'exerçait plus alors ses fonctions que dans les Etats de Bavière. Léon XII confia cependant en 1827 au Nonce de Munich l'administration du Vicariat apostolique d'Anhalt dont le duc régnant et la duchesse, sœur du roi de Prusse, avaient en 1824, abjuré le protestantisme dans l'église de Saint Paul-Saint-Louis, à Paris.

En 1863, cette administration fut détachée de la Nonciature pour être confiée à l'évêque de Paderborn. Mais c'est surtout depuis 1870 que la Nonciature de Munich acquit une grande importance ; de nombreuses affaires du nouvel empire furent traitées par l'entremise de la Nonciature de Munich, et après l'avènement du pape Léon XIII, Mgr Aloisi-Masella, Nonce à Munich, fut envoyé à Kissingen, auprès de Bismarck, pour traiter la question d'un *modus vivendi*.

La Cour de Munich est redevenue sous le prince-régent ce qu'elle a été autrefois, et son séjour est très recherché par le monde diplomatique, précisément à cause de l'ancien ton, qui y règne de nouveau depuis plus de douze ans.

—La *Croix* dit :

L'Administration allemande, dûment autorisée par le Conseil général de la Basse-Alsace, vient de vendre aux Pères du Saint-Esprit une propriété fiscale, située à Saverne.

Les Pères, naguère chassés par une loi d'empire, vont donc rentrer en Alsace et s'installer à Saverne, précisément là où a été le berceau de leur fondateur, le vénérable P. Libermann.

L'excellent *Volksfreund*, de Strasbourg, remarque avec une juste fierté que l'Alsace a été une vraie pépinière pour cette Congrégation dont les deux tiers des membres sont originaires d'Alsace, comme l'étaient le vénérable P. Libermann, son fondateur ; le P. Schwindenhammer, premier Père général, et les quatre évêques issus de la Congrégation, NN. SS. les Pères Kobes, Riehl, Allgeyer et Adam.

—L'évêque de Munster demande à ses ouailles de remettre à une commission par lui instituée tous les écrits de la vénérable Anne Catherine Emmerich qu'ils pourraient posséder, car l'examen de ces documents sera bientôt fait par la Sacrée Congrégation des Rites, chargée du procès de béatification de la Vénérable.

—L'abbé H. Brueck, professeur au séminaire de Mayence, vient d'être élu au siège épiscopal de cette ville, en remplacement de Mgr Haffner, décédé. L'abbé Brueck est un prêtre de haute vertu et un savant de grand renom. Son *Histoire de l'Eglise catholique* fait autorité.

AUTRICHE.— "L'Osservatore Romano" annonce, dit notre confrère M. H. G. Fromm, de la *Vérité*, de Paris, que, le 27 décembre dernier, on a tenu au palais du prince-évêque à Brixon, dans le Tyrol, une réunion solennelle, en vue de soumettre à la sanction du Saint-Siège l'approbation de la vénération professée par le peuple catholique pour l'archiduchesse Madeleine, morte en odeur de sainteté le 10 septembre 1590.

A cette effet, on a nommé un tribunal composé de Mgr Aichner, prince-évêque de Brixon ; de Mgr Egger, chanoine ; de l'abbé Friedel, vicaire général ; du Père recteur Stemberger ; du chanoine Schmid, postulateur ; du Père Eberhardt, promoteur de la foi, et du notaire canonique.

L'archiduchesse Madeleine, née en 1532, était le cinquième des quinze enfants issus du mariage de l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, avec Anne, fille du roi Ladislas de Hongrie. Le père de l'archiduchesse était le second fils de Philippe le Beau, et frère puîné de Charles Quint. Ferdinand hérita à la mort de l'empereur Max, son grand-père, des pays héréditaires allemands ; il devint roi de Bohême et de Hongrie après la mort de Louis II dont il avait épousé la sœur, et succéda, en 1556, comme empereur à Charles-Quint, après l'abdication de ce célèbre monarque.

L  
pruck  
le voi  
tres a  
E  
se lia

Ec  
1890, à

U  
copte  
cérém  
à Sa B  
lexand  
Saint-S  
des Lat  
ecclesia  
Coptes.

Mgr  
commun  
à genou  
évêques  
exprime  
romaine  
lettre p  
"E

"monde  
"sainte  
"mère q  
"tion sp  
"et que  
"tout te

Un  
concevoir  
Orient, m

SOUV.

Mgr I  
résidence  
installati

Mgr F  
Vérone po  
fait partie  
mène qui a

Mgr R  
l'ancienne  
orphelins t

La con  
mencera le

L'archiduchesse Madeleine, née en 1532, fut élevée à Innsbruck où elle résida une partie de sa vie ; elle prit de bonne heure le voile et entra dans un monastère à Hall sur l'Inn, à 10 kilomètres à l'est d'Innsbruck.

Elle y donna l'exemple de toutes les vertus monastiques et se lia avec saint Pierre Canisius, dont elle fut la disciple docile.

EGYPTE.— M. l'abbé Raboisson écrit du Caire le 22 décembre 1890, à la *Vérité* :

Un véritable événement a eu lieu dans l'église patriarcale copte catholique de la Sainte-Famille au Caire, ce matin : la cérémonie de la collation du Pallium, envoyé par S. S. Léon XIII à Sa Béatitudo Mgr Cyrille Macaire, patriarche catholique d'Alexandrie, et apporté par Mgr Sogaro, délégué extraordinaire du Saint-Siège *ad hoc*. Mgr Gaudenzio Buonfigli, vicaire apostolique des Latins à Alexandrie, y assistait avec toutes les notabilités ecclésiastiques et religieuses de la ville, tant des Latins que des Coptes.

Mgr Macaire a lu avec une grande émotion, qui s'est vite communiquée à l'assistance, une belle lettre pastorale, et ensuite à genoux devant l'autel, en *langue latine*, la profession de foi des évêques en accentuant les passages les plus caractéristiques pour exprimer son union absolue sans réserve à l'autorité de l'Eglise romaine et du Saint-Siège. Il en avait agi de même déjà pour sa lettre pastorale, particulièrement à ce passage :

“ Et nous sommes heureux de dire aujourd'hui à la face du monde, avec l'accent de la reconnaissance et de l'amour : O sainte Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, mère qui avez toujours eu pour l'Eglise d'Alexandrie une affection spéciale, que ma droite se sèche si jamais je vous oublie, et que ma langue s'attache à mon palais si vous n'êtes pas en tout temps le principal objet de ma joie et de mon amour.”

Un tel événement et une telle lettre pastorale, qui font concevoir d'aussi légitimes espérances pour l'union des Eglises en Orient, méritent d'être connus du monde catholique. ”

SOUDAN EGYPTIEN.— Nous lisons dans la *Croix* :

Mgr Roveggio, vicaire apostolique du Soudan, a quitté sa résidence d'Assouan le 26 décembre dernier, pour s'occuper de son installation définitive à Khartoum.

Mgr Roveggio est accompagné de deux Pères de l'Institut de Vérone pour les missions des noirs, institut dont Mgr Roveggio fait partie lui-même, et il est suivi d'un Frère et d'un catéchumène qui a été pendant dix-sept ans prisonnier du Mahdi.

Mgr Roveggio s'installera provisoirement à Omdourman, dans l'ancienne résidence du Mahdi, où il sera entouré des nombreux orphelins trouvés lors de la prise de la ville par les Anglais.

La construction de la nouvelle résidence à Khartoum commencera les premiers jours de 1900. Mgr Roveggio aura à la dis-

position de la mission, un vapeur spécial, qui fera le service des missionnaires en amont de Khartoum.

Le christianisme a pénétré dans ces contrées, dès le règne de Louis XIII ; ce sont des Pères de la Compagnie de Jésus qui y ont porté la foi. Le vicariat est de date assez récente ; il a été institué par Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, quelques mois après son exaltation sur le siège de saint Pierre.

En 1894, lors du retour à Rome de Mgr Sogara, archevêque d'Amida, l'ancien prisonnier du Mahdi, les frontières du vicariat ont été modifiées.

---

BOLIVIE.—Une lettre à la *Croix*, datée de La Paz, le 6 novembre 1899, donne de bien tristes détails sur la situation religieuse de la Bolivie, au lendemain de la guerre civile qui a désolé l'an dernier ce malheureux pays.

L'assemblée constituante compte 55 libéraux irréligieux et 5 catholiques. Le correspondant de notre confrère français dit :

Sans attendre la vérification complète des pouvoirs, cette convention de hasard et de fraude a déjà déposé deux projets de loi qui donnent la mesure de son esprit : 1o Séparation de l'Eglise et de l'Etat, et liberté absolue des cultes ; 2o Suppression des privilèges du *for* pour le clergé, qui, de plus, ne serait plus éligible à aucune fonction publique et perdrait aussi ses droits d'électeurs.

Pando, le président actuel, est un vieux militaire de principes modérés et ambitieux seulement de jouir du pouvoir que la faiblesse d'Alonso lui a laissé. Tout son ministère est radical. Le ministre de l'Instruction publique et des Cultes est un sectaire forcené. Ce Senor Oropeza a promis de faire triompher la nation sur le "cléricalisme" et d'assurer à la jeunesse bolivienne "un enseignement à la hauteur des progrès de la raison et de la science moderne."

Qu'en résultera-t-il pour ce pauvre pays ? La déchristianisation des grandes villes, et un abandon, encore plus absolu qu'aujourd'hui des villages indiens qui ne sont pas encore sortis de la barbarie, à moins que la politique n'amène de cruelles surprises.

Et il résume ainsi la situation générale du pays au point de vue religieux :

Il reste encore en Bolivie un million et demi d'indiens infidèles. Quel champ pour l'apostolat ! La foi des baptisés est bien froide.

22 janvier 1900.